Fédération Luxembourgeoise
du Cinéma d'Auteur a.s.b.l.
B.P. 444
L-2013 LUXEMBOURG
hello@filmfederation.lu
www.filmfederation.lu

CONVOCATION

à la 66e Assemblée Générale Ordinaire
de la Fédération Luxembourgeoise du Cinéma d'Auteur (FGDCA) asbl

pour vendredi 16 mars 2018 à 20.00 heures
36, rue E. Lavandier – Luxembourg-Ville
Salle STUDIO 816

Tous les membres effectifs et adhérents de la FGDCA asbl sont cordialement invités.

Ordre du jour

1. Appel des délégués et vérification de leurs pouvoirs (1)
2. Allocution du président
3. Adoption du rapport de l'assemblée générale précédente
4. a. Admission de nouveaux clubs (vote par scrutin secret)
   b. Démission ou exclusion de clubs effectifs
5. a. Rapport d'activités du secrétaire général
   b. Rapport du trésorier
   c. Rapport des commissaires aux comptes
   d. Rapport du délégué de l'UNICA 2017 à Dortmund
6. Décharge à donner aux membres du conseil
7. Examen et vote du budget et fixation de la cotisation
8. Elections statutaires (vote par scrutin secret)
   - sortants et rééligibles : Vice-Président - Robert Grossklos
   - sortant : Secrétaire
9. Election de 2 ou 3 commissaires aux comptes
10. Examen des propositions et interpellations présentées par les clubs
11. Autres activités: Festival National, Frames 4 Holidays, Workshops
12. Présentation du nouveau site: filmfederation.lu
13. Propositions de M. Marc Erang (Youth Tube) pour rendre le Festival National plus attrayant pour les jeunes
14. Divers

(1) Chaque club ou institution est représenté/e à l'assemblée par deux délégués désignés par lettre signée du président et du secrétaire ou d'un responsable du club/institution et remise au bureau de l'assemblée avant le début de la séance. Les clubs et institutions disposent d'une voix à l'assemblée générale à condition d'avoir rempli leurs obligations financières vis-à-vis de la fédération (Art. 18)

(2) Les candidatures à un poste du conseil d'administration doivent être remises à la Fédération, soit par voie postale (FGDCA, bp 444 L-2014 LUXEMBOURG) le cachet de la poste faisant foi, soit par voie électronique (saubernico@gmail.com) pour le 7 mars au plus tard.

Vu le nombre élevé de postes vacants et secrétaire au conseil d'administration, nous faisons un vif appel aux clubs de déléguer de préférence un membre par club.